

23 déc 2022 -16:58

Appartient à Conseil des ministres du 23 décembre 2022

Augmentation du revenu d'intégration

Sur proposition de la ministre de l'Intégration sociale Karine Lalieux, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant augmentation du revenu d'intégration et des allocations octroyées aux personnes en situation de handicap.

La conception contribue à la liaison au bien-être des prestations sociales. Les montants de base du revenu d'intégration et de l'allocation octroyée aux personnes en situation en handicap seront majorés de 2 % à partir du 1er juillet 2023.

Les montants pour les cohabitants, les personnes seules et les personnes ayant une famille à charge, respectivement, sont fixés comme suit :

- À partir du 1er juillet 2023 : 6 038,83 euros ; 9 058,25 euros ; 12 241,74 euros

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêtés royaux modifiant d'une part, l'arrêté royal du 3 septembre 2004 visant l'augmentation des montants du revenu d'intégration et d'autre part, de la loi du 27 février 1987 relative aux allocations aux personnes handicapées - Adaptation au bien-être des allocations d'assistance sociale 2023-2024 - Exécution de la loi du 23 décembre 2005 relative au pacte de solidarité entre les générations (article 73bis et 73ter)

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris
Avenue de la Toison d'or, 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 64 84
<https://lalieux.belgium.be>
info@lalieux.fed.be

Delphine Van Bladel
Porte-parole (FR)
+32 476 60 02 61
delphine.vanbladel@lalieux.fed.be

Sam Van De Putte
Porte-parole (NL)
sam.vandeputte@lalieux.fed.be